



BULLETIN COMMUNAL

Septembre - Octobre 2026

Commune de LE GALLET



- Informations
- Vie de la commune

Mot du Maire & Rentrée Scolaire

L'été s'achève et laisse place à la rentrée.

Je souhaite une très belle rentrée scolaire à tous les enfants de la commune, ainsi qu'à leurs parents et au corps enseignant.

Que cette nouvelle année scolaire soit riche en apprentissages, en découvertes et en réussites !

Un peu de civisme !

Avis à nos schumachers du dimanche et aux amoureux du vrombissement

Un petit rappel d'astronomie locale : la traversée du Gallet se fait sur Terre, pas sur le circuit des 24 Heures du Mans.

Contrairement aux idées reçues, la grande ligne droite du village ne comporte pas de ligne d'arrivée, ni de drapeau à damier, et encore moins de stand de ravitaillement.

En revanche, elle abrite une faune sauvage et domestique très active : des enfants à vélo, des personnes âgées qui prennent leur temps, des chiens joueurs, et des tracteurs qui sortent de leur cour à la vitesse vertigineuse de 12 km/h. Percuter un paquet de paille à 90 km/h fait beaucoup moins de points bonus que dans les jeux vidéo.

Autre mystère de la science moderne : le phénomène du moteur qui tourne à l'arrêt pendant trois heures sous 30 °C.

Alors, oui, la musique du moteur diesel au ralenti est sans doute une œuvre d'art contemporain méconnue, mais nos fenêtres sont ouvertes, nos enfants essaient de dormir, et nous préférons le doux chant des grillons à celui d'un pot d'échappement.

Promis, votre voiture redémarrera très bien même si vous coupez le contact !

Bref, levons un peu le pied, coupons le contact et gardons nos Watts pour les bonnes choses. Le village vous remercie, vos plaquettes de frein aussi !

Information Importante : Signalement des Incidents dans la Commune

Pour toute demande ou signalement d'un problème sur le territoire communal (*voirie, branches tombées après une tempête, aboiements intempestifs, bruits de voisinage récurrents, etc.*) :

S'il n'y a pas d'urgence merci de vous rapprocher de la mairie les jours de permanence ou d'envoyer un mail à l'adresse ci-dessous où compléter le formulaire de contact sur notre site internet.

Pour contacter la mairie :

Adresse : 2, rue du Pressoir 60360 LE GALLET

Téléphone : 03 44 13 01 31

Mail : commune-legallet@wanadoo.fr

**Uniquement en cas d'extrême urgence le portable
de la Mairie est à votre disposition :
06 87 73 44 03**

⚠ Les appels passés sur les numéros de téléphone personnels des élus ne seront pas pris en considération.

**Merci d'utiliser exclusivement les téléphones de la
mairie ou la boîte mail.**

Rappel des horaires d'ouverture du secrétariat :

Lundi 8 h 00 – 13 h 00 et Mercredi 13 h 30 – 19 h 00

Permanence d'un élu de 17 h 30 à 18 h 30 ou sur rendez-vous.

À noter : La mairie est fermée au public les autres jours de la semaine. N'hésitez pas à anticiper vos démarches administratives sur les créneaux du lundi ou du mercredi.

📧 Rappel Communication : Le bulletin par e-mail

Soucieuse de réduire notre consommation de papier et d'assurer une information plus rapide, la mairie poursuit la dématérialisation de ses communications.

- **Inscrivez-vous :** Pour recevoir directement par courriel le bulletin communal, les arrêtés municipaux et les alertes d'information :

1. Envoyez un e-mail à l'adresse de la mairie en précisant vos nom, prénom et adresse postale.
2. Ou déposez en mairie ou dans la boîte aux lettres votre demande à l'aide du coupon réponse ci-joint.

(Pour les personnes ne disposant pas d'accès Internet, la version papier continuera d'être distribuée dans les boîtes aux lettres).

**📱 Restons connectés via votre téléphone portable :
Adoptez l'application Localiti !**

Face aux événements majeurs qui peuvent toucher notre commune — comme nous l'avons malheureusement constaté cette année avec **la sécheresse, les risques**

d'incendies ou tout autre événement imprévu, la rapidité de l'information est essentielle.

Pour vous informer en temps réel, la municipalité utilise l'application **Localiti**.

Pourquoi est-ce indispensable ?

- 🚒 **Alertes d'urgence en direct :** Soyez avertis immédiatement sur votre téléphone en cas de danger, de travaux importants, de coupures d'eau ou de consignes de sécurité (incendies, météo, etc.).
- 🌱 **Un geste pour l'environnement :** En adoptant le numérique pour les urgences, nous évitons l'impression de centaines de tracts papier. Moins de gaspillage, c'est plus d'écologie et des économies pour le village !
- 💬 **L'information à portée de main :** Retrouvez toute l'actualité et la vie de notre commune directement dans votre poche, où que vous soyez.

Ne restez pas dans l'ignorance lors de la prochaine urgence ! Téléchargez **Localiti** dès aujourd'hui sur l'App Store ou Google Play Store.

COMMENT FAIRE ?

1. Téléchargez l'application gratuite **Localiti** sur votre smartphone.
2. Recherchez notre village : **[Nom de la commune]**.
3. **Activez les notifications** pour ne manquer aucune alerte importante !

Vous avez besoin d'aide pour l'installer ?

N'hésitez pas à solliciter la mairie, nous vous accompagnerons avec plaisir.

📁 Vie Communale



Ho ho ho !

Bonjour les loulous ! Les lutins attendent vos choix avec impatience pour fabriquer vos cadeaux de Noël.

Remplissez vite votre bulletin et déposez-le dans la boîte aux lettres de la Mairie

🎓 Célébration de nos diplômés - Distribution des récompenses

Toutes nos félicitations aux jeunes diplômés de la commune ! Qu'il s'agisse du Brevet, du Baccalauréat, de CAP/BEP ou de diplômes de l'enseignement supérieur, la municipalité met à l'honneur votre travail et vos efforts.

Une cérémonie de remise de récompenses sera organisée à la mairie, les diplômés recevront prochainement une invitation.

🏃 Retour du dispositif LÜ : le sport interactif s'invite à la salle communale !

La municipalité renouvelle le dispositif LÜ, un gymnase interactif captivant qui mêle activité physique, jeux vidéo et apprentissage.

- **Le vendredi 16 octobre 2026, de 18 h à 20 h.**
- **À la salle communale.**

Les séances sont offertes par la commune. Venez tester votre agilité et vous amuser. Il n'y a pas d'âges pour s'amuser.

🗳️ Recrutement d'un agent recenseur

En vue de la campagne de recensement de la population, la commune de Le Gallet recrute un(e) **agent recenseur**.

Missions : Effectuer la collecte des informations auprès des habitants du village, distribuer et récupérer les questionnaires (papiers ou en ligne), et effectuer le suivi des dossiers.

Profil recherché : Rigueur, discrétion, aisance relationnelle et bonne connaissance du territoire communal.

Période : Formation en décembre et collecte du 15 janvier au 21 février.

📧 *Si vous êtes intéressé(e), merci de déposer votre candidature en mairie ou de les envoyer par e-mail avant le 30 septembre.*

🌿 Environnement

⚠️ Info sécheresse : Le bassin versant des Évoissons en alerte

Ces derniers mois ont été marqués par d'importants pics de chaleur et une sécheresse persistante. Par arrêté préfectoral, le **bassin versant des Évoissons (secteur Grandvilliers / Crèvecœur-le-Grand)**, dont dépend notre secteur, a été placé en **niveau d'alerte sécheresse**.

Des mesures de restriction de l'usage de l'eau s'appliquent donc sur l'ensemble de la commune

Arrosage : Interdiction d'arroser les pelouses, espaces verts et massifs fleuris. L'arrosage des potagers est interdit entre 11h et 18h.

Nettoyage & Remplissage : Interdiction de laver les véhicules à domicile, de nettoyer les façades/terrasses, et de remplir les piscines privées.

💧 Merci à chacun de faire preuve de civisme et d'adopter des écogestes au quotidien pour préserver la ressource.

🌿 Rappel concernant le dépôt des déchets verts au « Trou Vert »



Photo du trou de déchets verts

Afin de préserver cet espace et de maintenir ce service bien pratique pour tous les habitants, la municipalité vous rappelle les règles d'accès au « trou vert ».

Pourquoi une autorisation préalable est-elle obligatoire ?

Il a malheureusement été constaté que des personnes non autorisées y ont déposé des objets et matériaux ne relevant **pas** des déchets verts. Ces éléments relèvent exclusivement de la **déchetterie**.

Procédure à suivre avant tout dépôt

Pour assurer la pérennité de ce service gratuit et le respect du lieu, **nous vous demandons instamment de prévenir Madame la Maire ou l'un de ses adjoints avant d'effectuer tout dépôt.**

Merci à toutes et tous pour votre civisme et votre coopération !

Rappel sur la taille des haies

Avec la fin de la période de nidification des oiseaux, l'automne est la période idéale pour l'entretien des végétaux.

Les propriétaires et locataires sont tenus d'élaguer les arbres, haies et arbustes qui bordent les voies publiques afin de ne pas gêner la circulation des piétons, la visibilité de la signalisation et le passage des engins d'entretien ou de secours.

Nids d'hyménoptères

En cette fin d'été, les nids de guêpes et de frelons (notamment asiatiques) sont particulièrement développés.

Prudence : Ne tentez pas d'intervenir vous-même sur un nid actif.

En cas de découverte d'un nid sur le domaine public ou privé, merci de contacter la mairie pour connaître la démarche à suivre et les dispositifs d'aide ou de prise en charge d'entreprises agréées.

Côté associatif :

Ouverture de la Chasse – Saison 2026–2027

Conformément aux décisions de la **Fédération des Chasseurs de l'Oise** et à l'**arrêté préfectoral du 18 mai 2026**, l'ouverture générale de la chasse pour la saison 2026–2027 est fixée :

• Date d'ouverture générale :

Dimanche 20 septembre 2026 à 9h00

Pour la sécurité de tous, promeneurs, cyclistes, riverains et chasseurs sont invités au respect mutuel des règles de sécurité et des panneaux de signalisation sur le territoire communal.

Message important du Comité des Fêtes

Le comité des fêtes est un levier clé pour la vie de la commune.

Actuellement à la recherche d'un(e) **secrétaire bénévole** pour compléter son équipe dynamique.

Habitants de Le Gallet - notre village a besoin de vous !

Le Comité des fêtes manque de bras. Sans une mobilisation de chacun, nous ne pourrions plus organiser les différentes manifestations du village, ni installer les décorations de Noël.

Sans bénévoles, le village restera éteint.

Que vous ayez 1 heure ou une demi-journée ou de grandes idées, chaque aide compte :

- Préparation et pose des décorations (Noël, événements)
- Coup de main ponctuel lors des manifestations (montage, buvette)

Rejoignez-nous ! Sans vous, rien ne sera possible.

 *Pour plus de renseignements ou pour postuler, vous pouvez contacter le Comité des Fêtes.*

Action citoyenne : "Nettoyons la Nature"

Rejoignez-nous pour notre matinée écocitoyenne annuelle afin de préserver les chemins et les espaces naturels de notre village

Rendez-vous le samedi 12 septembre 2026, rassemblement devant la mairie à 9H30.

Gants et sacs poubelles seront fournis par le comité des Fêtes. Un verre de l'amitié clôturera cette matinée de nettoyage.

Halloween arrive dans notre village !

Le comité des fêtes prépare activement l'édition de cette année. La date exacte de l'événement vous sera communiquée ultérieurement par le comité des fêtes via des flyers.